

BONAPARTE EXPERTISES

Résidence Nice République 11, avenue de la République 06300 Nice - Mobile : 06 62 84 09 95

Téléphone : 09 51 87 76 01 - Fax : 09 56 87 76 01 - Mail : bonaparte.expertises@yahoo.fr

RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LES BATIMENTS

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : **2018-591JMC IMMOBILIER & FPI-BP**

Date de création : **23/05/2018**

Date de la visite : **23/05/2018**

B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse : *Résidence Le Palace 8 rue Alphonse Karr 06000 NICE*

Nature du bien : 2 Pièces + Cave lot n° 48

Étage : 7ème Etage

Nbre de niveaux : 1

Lot(s) le cas échéant : 90

Date de construction : Non communiqué

Références cadastrales : NC

Nature de l'immeuble : Bâti

Non bâti

Document(s) fourni(s) :

C - Désignation du client et du demandeur :

Nom : **JMC IMMOBILIER**

Adresse : *Résidence Le Palace 8 rue Alphonse Karr 06000 NICE*

Nom du demandeur : **JMC IMMOBILIER**

Adresse : *NICE*

Personne(s) présente(s) lors de la visite :

D – Identification de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise : **BONAPARTE EXPERTISES**

Nom et prénom du technicien : Mr JELLAL

Adresse : Résidence Nice République 11, avenue de la République 06300 NICE

Désignation de la compagnie d'assurance : MMA

Numéro de police et date de validité : 114.231.812

, Le 31/12/2018

Certification de compétence délivrée par : Certificat n° B2C - 0515 B2C Bureau Contrôle Certification, Le 06/12/2016

Expertises : Diagnostic Amiante – DPE – Plomb – Termites – Loi Carrez – Gaz - Electricité.

Numéro SIRET: 442 377 420 00033 R.S.A.C.Nice

MMA Bordeaux

E – Identification des bâtiments parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

PARTIES D'IMMEUBLES BATIES et non bâties visitées (1)	SOL	MUR	PLAFOND	RESULTAT DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION (3)	CONSTATATIONS DIVERSES (2)
Entrée/Placard	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Séjour/Cuisine	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Dégagement	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
W.C.	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Chambre 1/Placard	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Salle de douche	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Chambre 2/Placard	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Terrasse extérieur	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Terrasse coté chambre 1	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature (souterrain, de bois sec ou arboricole) et la localisation.

F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment n'ayant pu être visités et justification :

Aucune

G – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Aucune

H – Constatations diverses :

Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bois

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre (client) le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I – Moyens d’investigation utilisés :

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

J – Conclusions :

Nous n'avons pas constaté la présence de traces de termites le jour de l'expertise.

Etat réalisé le **23/05/2018** et valable jusqu'au **22/08/2018**. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota : conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles

L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

- Fait en nos locaux, le **23/05/2018**
- Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)
- Mr JELLAL.

BONAPARTE EXPERTISES
11, Av de la République
06300 Nice
Numéro SIRET: 442 377 420 00033
R.S.A.C./Nice